Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA DATR

E7-1 Épreuve intégrative - Option Développement et animation des territoires ruraux

Session 2024 • Code sujet : **2024-BTS158-NOR-ME-RE-MA** • Durée : **240 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Création d’une AMAP et développement de l’agriculture à Bréhat (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure/2024/BTSA DATR - E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure - Session 2024 - 1-Sujet.pdf

1. Création d’une AMAP et développement de l’agriculture à Bréhat

La commune insulaire de Bréhat souhaite renforcer son autonomie alimentaire et relancer l’agriculture dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, lancé en 2021. En tant que chargé de mission PAT, le candidat étudie la pertinence d’une AMAP, en prépare la mise en œuvre et la promotion, puis identifie les appuis mobilisables par un nouveau maraîcher.

Question 1. Évaluer la pertinence de la création d’une AMAP sur l’île de Bréhat au regard de l’ensemble des éléments de contexte fournis, en mettant en évidence les éléments favorables et les limites, puis en formulant une position argumentée.

Atouts : l’AMAP prolongerait le PAT « Ouzh Taol ! », qui vise à développer les productions locales, réduire les friches et soutenir l’installation agricole. Bréhat compte déjà plusieurs producteurs, dont une ferme maraîchère bio, et la cantine achète des légumes locaux chaque semaine. Le dispositif peut créer des débouchés réguliers, renforcer le lien entre habitants et producteurs et limiter les achats sur le continent.

Limites : la population permanente est réduite et certains habitants font leurs courses à Paimpol. Les 450 000 visiteurs estivaux ne constituent pas tous des adhérents durables. Le foncier précaire, les coûts insulaires, la saisonnalité et les tensions possibles autour des aménagements imposent une offre réaliste et concertée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Projet pertinent, à condition de le construire avec les producteurs et les habitants, sur des volumes adaptés et des engagements souples face à la saisonnalité.

Question 2. Proposer une méthodologie adaptée à la mise en œuvre du projet d’AMAP, en présentant et en justifiant les principales phases, étapes et outils dans le contexte de Bréhat. Comme indiqué dans la note du sujet, traiter cette question en supposant que le projet est mis en œuvre.

1. **Mobiliser :** la mairie et le PAT réunissent producteurs, habitants, associations, cantine et commerces. Entretiens, questionnaire et réunion publique précisent les habitudes d’achat, les attentes et les disponibilités.
2. **Définir l’offre :** les producteurs fixent les produits, volumes, calendrier, lieu de livraison et prix fondé sur les coûts. Prévoir les aléas de récolte et adapter les paniers aux saisons.
3. **Organiser l’AMAP :** constituer un collectif d’adhérents, répartir les rôles bénévoles et établir un contrat direct entre chaque ferme et chaque adhérent, avec paiement anticipé. L’association facilite les échanges sans être intermédiaire commercial.
4. **Lancer et évaluer :** communiquer par le site municipal, Bréhat Infos et des flyers, puis suivre adhésions, livraisons et satisfaction en COPIL pour ajuster le fonctionnement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concertation, offre adaptée aux producteurs, contrats directs, lancement progressif et évaluation par le PAT.

Question 3. Élaborer la fiche action d'une animation ou d'un événementiel destiné à la population locale afin de l'inciter à adhérer à l'AMAP. Comme indiqué dans la note du sujet, traiter cette question en supposant que le projet est mis en œuvre.

Rubrique	Fiche action
Intitulé et objectif	« À table avec les producteurs » : faire découvrir l'AMAP et recueillir des adhésions
Public, lieu, période	Habitants permanents et nouveaux résidents ; salle communale ou marché ; hors saison
Déroulement	Présentation du contrat et des fermes, dégustation de produits, questions-réponses, préinscriptions
Partenaires et moyens	Mairie/PAT, producteurs, bénévoles ; salle, produits, affiches et flyers
Évaluation	Participants, contacts recueillis, préinscriptions puis adhésions effectives

Organisée hors saison, l'action cible les habitants susceptibles de s'engager dans la durée plutôt que les visiteurs de passage. La dégustation et la rencontre directe rendent concrètes la qualité des produits, les pratiques agricoles et le fonctionnement solidaire de l'AMAP. Annoncer la date sur le site municipal, dans Bréhat Infos et au marché.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une rencontre hors saison fait découvrir les produits et le contrat AMAP, puis transforme les contacts en adhésions.

Question 4. Un nouveau maraîcher souhaite venir s'installer sur l'île de Bréhat. Présenter les dispositifs et les acteurs sur lesquels il pourra s'appuyer, en justifiant leur pertinence. Comme indiqué dans la note du sujet, traiter cette question en supposant que le projet est mis en œuvre.

Le **PAT et la commune**, avec le comité de pilotage agricole, peuvent accompagner le porteur, mettre en relation agriculteurs, propriétaires et porteurs de projet, mobiliser la veille foncière et faciliter la recherche de logement. La cartographie des terres propices et les 33 hectares potentiels recensés orientent la recherche. Un accord foncier écrit de longue durée est essentiel : le commodat peut convenir aux petites parcelles, mais reste précaire. Il faut aussi vérifier le PLU, la loi Littoral et les autorisations nécessaires aux serres ou bâtiments.

La **Chambre d'agriculture** peut apporter formation, conseil technique et économique et aide au montage du projet. La DJA et les aides liées aux contraintes insulaires, dont l'ICHN, sont à étudier selon les critères d'éligibilité. Les exploitants en place, la cantine et les commerces peuvent consolider les débouchés. Le fonds de dotation Perspective et les associations Bréhat vit et Fert'île ont déjà soutenu la réflexion agricole locale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mobiliser le PAT pour le foncier et le logement, la Chambre d'agriculture pour l'installation, et les acteurs locaux pour les débouchés et l'entraide.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve intégrative du BTSA Développement et animation des territoires ruraux, session 2024, porte le code 2024-BTS158-NOR-ME-RE-MA et dure 240 minutes ; aucun coefficient n'est imprimé. À partir du Projet Alimentaire Territorial de Bréhat et de ses enjeux agricoles et alimentaires, elle évalue l'analyse d'un projet d'AMAP, sa méthodologie de mise en œuvre, la mobilisation des habitants et l'identification des appuis à l'installation d'un maraîcher.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une AMAP associe des consommateurs et une exploitation par un partenariat solidaire avec paiement anticipé d'une part de la production.
- En AMAP, les produits distribués proviennent de la ferme partenaire : l'association n'est pas un intermédiaire commercial et ne fait pas d'achat-revente.
- Un PAT construit une stratégie alimentaire territoriale concertée et adaptée aux besoins et enjeux locaux.
- À Bréhat, le foncier morcelé, le logement, la précarité des accords fonciers et les contraintes paysagères pèsent sur les installations agricoles.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour évaluer l'AMAP, confronter la demande, les habitudes d'achat, les productions locales et les contraintes propres à l'insularité.
- Présenter une méthodologie de projet contextualisée et justifier clairement ses phases, étapes et outils.
- Adapter l'animation à la population locale et expliquer en quoi elle peut favoriser l'adhésion à l'AMAP.
- Relier chaque dispositif ou acteur d'appui aux besoins concrets du maraîcher et justifier sa pertinence.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment apprécier la pertinence d'une AMAP à Bréhat ?

Confrontez les besoins alimentaires et les habitudes d'achat des habitants à l'offre agricole locale et au fonctionnement de l'AMAP. Prenez en compte la saisonnalité touristique, la faible population permanente, les achats sur le continent et les contraintes insulaires.

Q : Quelles étapes prévoir pour créer une AMAP ?

La démarche peut commencer par mobiliser agriculteurs et consommateurs, puis préciser les besoins, l'offre et les modalités de partenariat. Elle se poursuit par l'organisation des contrats et distributions, la communication, puis le suivi et l'évaluation avec les acteurs concernés.

Q : Quel est le barème et comment gérer les 240 minutes ?

Les quatre questions valent respectivement 5, 7, 4 et 4 points, soit 20 points au total. Aucun temps par question n'est imposé ; répartissez les 240 minutes selon le barème et la complexité des tâches, en gardant du temps pour relire.

Q : Quels critères de notation la grille d'évaluation met-elle en avant ?

La grille valorise la prise en compte du contexte, l'analyse des éléments positifs et négatifs et une position argumentée. Elle attend aussi une méthodologie contextualisée, une animation cohérente avec sa cible et des dispositifs et acteurs pertinents, avec des choix justifiés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure/2024/BTSA DATR - E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure - Session 2024 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.